

VILLE D'ETAMPES

Accusé de réception en préfecture 991-219102233-20240515-VI-DEC-2024-094-Al Date de télétransmission : 22/05/2024 Date de réception préfecture : 22/05/2024

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2024- N° 🔿 🗘

OBJET: Signature d'une convention pour une prestation musicale

Le Maire de la Ville d'Etampes,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de signer une convention pour une prestation musicale à l'occasion de la Fête de la musique, le vendredi 21 juin 2024 place Saint Gilles à Etampes de 19 h 00 jusqu'à 23 h 00.

CONSIDERANT la proposition des ATELIERS PANORAMIQUE.

DECIDE

ARTICLE n°1: De signer une convention pour une prestation musicale à l'occasion de la Fête de la musique avec les ATELIERS PANORAMIQUE – 7 rue des Ouches de Chatillon – 91690 SACLAS, le 21 juin 2024.

ARTICLE n°2: La dépense correspondante à cette prestation s'élève à deux cent cinquante euros net (250,00 € net),

ARTICLE n°3: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE n°4: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Madame la Préfète de l'Essonne.
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités
- Les ATELIERS PANORAMIQUE

Fait à Etampes, le 15 MAI 2024

Pour le Maissempêché Marie-Claude GIRARDEAU 1ère Adjointe au Maire